

2018.05.22.SOLIDAIRES.FP.Finances.appel.mobilisation.CAP2022	. 2
2018.03.22.SOLIDAIRES.FP.4p.appel.mobilisation.CAP2022	_____ 5
2018.03.22.SOLIDAIRES.Finances.appel.mobilisation.CAP2022	____ 10
2018.03.22.interOS.FP.preavis.greve.CAP2022	_____ 13



finances
Solidaires

Pour la fonction publique, les services publics, avec détermination Ripostons le 22 MAI !

Le gouvernement Macron est porteur d'un projet de société ultra libéral qui casse les droits des salarié-e-s et des agent-e-s publics, qui casse les solidarités. Cette vision ultra-libérale est fondée sur la recherche permanente du moins d'Etat, moins de services publics, moins de « rigidités » qu'il s'agisse du code du travail, des statuts, ou de la dépense publique (-60 milliards sur le quinquennat, 120000 suppressions d'emplois publics)...

Le premier de cordée gagne ! Le dernier tombe dans le vide ! C'est le règne de l'individualisme.

Les services publics facteurs de cohésion sociale et de solidarité

Ils constituent un élément essentiel de la cohésion sociale. Pour Solidaires, les services publics passent d'abord par la proximité et le contact humain. Ils sont le socle des solidarités

Le gouvernement libéralise, privatise les missions de service public.

Privatisations, externalisations, abandons de missions, restructurations sont annoncés partout avec le plan Action publique 2022 : hôpitaux, écoles, aide à la personne, collectivités territoriales...

Non seulement la transition numérique sert de prétexte à la liquidation du maillage territorial des services publics mais de plus, pour les Bureaux de Poste, trésoreries, hôpitaux régionaux, caisses primaires d'assurance maladie, SNCF... Les fermetures se multiplient et s'accroissent.

L'utilisateur est renvoyé à internet, la relation humaine est supprimée. Inégalités sociales et territoriales se cumulent les zones de banlieues comme les zones rurales deviennent des zones d'exclusion.

contre la précarité et pour le statut,

Avec la loi Travail 2, le gouvernement Macron a d'abord cassé le code du Travail, socle législatif des garanties des droits des salarié-es.

Le gouvernement s'en prend maintenant aux personnels à statut. C'est ainsi que le statut général de la fonction publique est présenté comme une somme d'avantages exorbitants. Le gouvernement veut développer la contractualisation dans le public et s'inscrit dans une logique de dumping social et de flexibilité.

Il entend aussi développer la rémunération au mérite, qui porte atteinte à l'objectivité et à la neutralité dans l'exécution des missions et constitue elle aussi une attaque du statut général de la fonction publique.

Le statut général de la fonction publique a été institué pour garantir un service public rendu de manière impartiale et égale pour tous les usager.ère.s, et sur tout le territoire. Il est aussi la contrepartie d'obligations de service public et de sujétions. C'est dans l'intérêt général qu'il a été mis en place.

Solidaires revendique des plans de titularisation des contractuel-les dans le public (plus de un million, soit 1 agent sur 5), et le maintien du statut général des fonctionnaires.

au service de l'intérêt général



Les Commissions Administratives paritaires sont un cadre qui permet la mise en oeuvre de règles transparentes, objectives et égales pour tous les agents publics. Les remettre en cause, c'est laisser place à l'arbitraire, à des règles de gestion à géométrie variable.

Fusionner Comité Technique et Comité Hygiène Sécurité – Conditions de Travail, c'est remettre en cause le lieu essentiel de défense des conditions de travail des agents, dont le rôle est primordial dans cette période de fortes restructurations. Solidaires revendique au contraire le renforcement du CHS CT et du CT.

Les CAP, CT et CHSCT sont de plus des éléments incontournables pour la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

pour les droits des agents publics,

Les droits des salarié-es sont directement attaqués et à l'instar de la loi Travail 2, les instances représentatives du personnel sont remises en cause aussi dans le public : réduction du nombre d'instances, fusion du comité technique et du CHS-CT.

Le ministre veut réduire le rôle des CAP et augmenter la marge de manoeuvre des chefs de service. Cela facilitera les mobilités forcées dans le cadre des restructurations issues d'Action publique 2022...

pour les instances de dialogue social.



Photo C.VOISIN

Tou-t-e-s Solidaires !

Le 22 mai,

Tou-t-e-s en grève et dans la rue

MANIFESTONS !



ATTAQUES INEGALEES CONTRE LA FONCTION PUBLIQUE ET LES SERVICES PUBLICS

19 Février 2018

Le gouvernement lance un plan d'attaque global contre la fonction publique et les services publics qu'elle assure.

Premier round : la mise en place à l'automne 2017 du programme Action publique 2022, qui ne vise rien moins qu'à réduire à portion congrue (si ce n'est détruire en grande partie) le service public en transférant des missions au secteur privé, en liquidant purement et simplement d'autres missions, et en restructurant toutes les autres.

Ce n'est pas tout !

Round 2, le 1er février 2018, avec l'annonce au 1er comité interministériel de la transformation publique, d'un plan en 4 chantiers d'attaques globales contre le statut de la fonction publique, la rémunération au mérite, la mobilité et le dialogue social.

ATTAQUES CONTRE LES MISSIONS

Au menu :

**restructurations, privatisations
et abandons de missions**

Le 1er ministre Edouard Philippe a défini par une lettre de mission adressée aux ministres, le 26 septembre 2017, les objectifs prioritaires du programme « Action publique 2022 ».

Cette lettre indique que « les missions de l'ensemble des acteurs publics » - Etat, opérateurs, collectivités territoriales et organismes de sécurité sociale - seront revues « profondément et durablement » pour répondre aux « objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés en matière de réduction de la dépense publique ».

Le comité d'action publique 2022 est par cette lettre chargé d'identifier des « réformes structurelles et des économies significatives et durables », sur l'ensemble du champ des administrations publiques.

C'est dans ce but que le comité est directement invité à proposer des transferts au secteur privé, voire des abandons de missions.

La privatisation et la réduction de la voilure de services publics est en route avec un unique objectif comptable : une hypothétique réduction des coûts !

Un habillage de concertation : le forum de l'action publique

Le ministre Darmanin a lancé une concertation avec les organisations syndicales à l'automne dernier, un questionnaire dématérialisé auprès des usagers et agents a été mis en ligne de l'automne jusque mi-février, et ont été mis en place six « ateliers de co-construction » avec les agents (Dijon, Montpellier, Toulouse, Nantes, Strasbourg, Lille) avec en supplément un atelier à Paris portant sur la transition numérique pour la gestion des ressources humaines, et enfin treize « forums régionaux des services publics ».

Achèvement du processus de concertation fin février 2018.

Mais pour l'heure, hormis les ateliers de co-construction avec des agents triés sur le volet, aucun forum de débat public n'a été ouvert...

DU CONTRAT SOCIAL

C'est en réalité à une remise en cause du contrat social, socle de notre société que veut procéder le gouvernement. Il s'agit là d'une volonté de transformer la société pour laisser place à un projet ultra libéral : moins d'Etat, moins de services publics, moins de fonctionnaires (120 000 suppressions d'emplois) moins de dépenses publiques (60 milliards de réduction de dépenses publiques). Le secteur public est sommé de s'aligner sur le privé et ses méthodes de management. Pour parfaire la déconstruction du contrat social, le gouvernement a ajouté d'autres outils à CAP 2022 telle la Loi ESSOC (pour une société de confiance) qui met en avant le droit à l'erreur et le développement de la numérisation dans tous les actes de la vie. Le gouvernement a annoncé qu'il engage cinq chantiers transversaux : simplification administrative, transformation numérique, « rénovation » du cadre des ressources humaines, organisation territoriale des services publics, « modernisation » de la gestion budgétaire et comptable. Qu'on ne s'y trompe pas : la transition numérique globalisée voulue par le gouvernement, ouvre la route à une société connectée mais totalement déshumanisée.

Le débat public n'est pas de mise. Quant au questionnaire usagers /agents, il rencontre très peu de succès. et à peine plus de 10 000 réponses au questionnaire ont été enregistrées.

Et tandis que le questionnaire agents est très orienté sur la GRH, le questionnaire usagers « oubliée » notamment la problématique des déserts ruraux et des zones urbaines de banlieue en déshérence de services publics.

Un exemple parmi d'autres, concernant le questionnaire destiné aux usagers sur la question de savoir quelle piste semble prioritaire pour améliorer les services publics, il est proposé les choix suivants : « simplifier les démarches/élargir les horaires d'accueil/améliorer la qualité de l'accueil/personnaliser davantage les services proposés/réduire les délais de traitement des demandes/ communiquer publiquement les résultats des services publics. »

Et pour couronner le tout, voilà le Comité d'action 2022.

C'est à un comité d'experts aux profils managériaux d'entreprise, le comité Action publique 2022 (CAP 2022) qu'il revient de faire des propositions de réforme, sur la base d'une revue des missions et des dépenses publiques.

Constitué en octobre, ce comité comprend 34 membres, énarques, hauts fonctionnaires dont beaucoup ont pantouflé dans le privé, des anciens membres de la commission Attali constituée en 2008 par Nicolas Sarkozy, plusieurs membres de l'Institut Montaigne (institut bien connu pour ses positions ultra-libérales) ou encore dirigeants de grandes entreprises.

Le rapport du CAP 2022 doit être établi pour fin mars/début avril 2018.

Les ministres sont aussi invités à faire des propositions et les pistes de réformes doivent être annoncées en avril à l'issue d'un 2ème comité interministériel de la transformation publique qui annoncera « la feuille de route de la transformation publique ». Les « textes nécessaires » seront pris au début de l'année 2019. L'affaire est rondement menée !

Le cadre et les objectifs sont donc arrêtés et parfaitement explicites! Face à ce simulacre de démocratie sociale, Solidaires ainsi que la CGT et FO se sont retirées en novembre du cycle de concertation action publique 2022, refusant d'être associées à cet exercice de « co-construction » de la réforme gouvernementale pour reprendre ce terme très usité par le gouvernement.

Notre but n'est pas en effet d'accompagner la démolition des services publics...

ATTAQUES CONTRE LES FONCTIONNAIRES ET LE STATUT

Les tenants du libéralisme pur et dur sont les chantres de la dénonciation de « l'emploi à vie » des fonctionnaires, lesquels sont qualifiés volontiers de fainéants et de pas-séistes (ils ne font pas leur temps de travail, ils taillent des crayons toute la journée).

Ce concert orchestré d'attaques contre la fonction publique fait le lit du gouvernement Macron qui vient de lancer une attaque globale et déterminée contre le statut général de la fonction publique : recrutement, carrière, rémunération, etc ...

Le statut général de la fonction publique, ensemble de droits et obligations des fonctionnaires est pourtant garant d'une fonction publique au service de l'intérêt général, et non d'intérêts particuliers.

NON AU COUP DE BALAI SUR LA FONCTION PUBLIQUE ET LES SERVICES PUBLICS !



Le statut a pour premier objet d'assurer un traitement égal et impartial des usagers. Il n'a pas été mis en place au bénéfice des fonctionnaires, mais bien au contraire pour le service public des usagers.

Contractuels à la place de fonctionnaires titulaires : précarité et bas salaires

Le gouvernement veut donner une large place au contrat, pour plus de « souplesse à la gestion des ressources humaines » et de marge de manœuvre donnée « aux managers publics ».

C'est la voie ouverte à la précarisation généralisée de la fonction publique alors que les contractuels de droit public sont déjà au nombre de 1280 000 emplois publics et représentent déjà 21,7% des emplois dans la fonction publique dans les trois versants, soit un emploi de fonctionnaire sur cinq, sur les 5,5 millions d'emplois publics.

Solidaires Fonction publique revendique au contraire des plans de titularisation massifs pour résorber cette précarité qui rime avec des rémunérations inférieures.

Solidaires Fonction publique défend le recrutement par concours, instauré pour une fonction publique ouverte à tous, sans discriminations qu'il s'agisse de discriminations liées à l'opinion politique, l'origine, la race, la religion, le genre, l'orientation sexuelle...

Et nous le savons, les discriminations sont nombreuses à l'embauche si l'on se tourne vers un recrutement contractuel dont les règles sont opaques.

C'est la porte ouverte au clientélisme, déjà présent dans le versant territorial.

Carrière et rémunération au mérite

Le 1er Ministre s'est montré très clair : « on doit piloter les services publics par la performance, par les résultats, par la qualité ».

Dans cette optique le 1er ministre annonce « la refonte de la politique de la rémunération » pour évoluer vers la rémunération au mérite : il s'agit « de mieux récompenser le mérite individuel, l'implication, les résultats ». Pourrait s'y ajouter, comme dans le privé, « des formes d'intéressement collectif ».

Pour Solidaires Fonction publique, la rémunération au mérite est à l'opposé de la conception d'une fonction publique au service de l'intérêt général.

La course au résultat et le pilotage par indicateurs nuisent au bon accomplissement de toutes les missions. Le principe de neutralité du service public se trouve attaqué. Quant à la revalorisation des rémunérations, aucun mot !

Gel du point d'indice, perspective de décorrélation du point suivant les versants, CSG mal compensée, jour de carence, augmentation de la cotisation retraites...

Les fonctionnaires voient leur pouvoir d'achat reculer fortement au fil des années.

Solidaires Fonction publique revendique le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat par l'attribution de 60 points d'indice pour tous les agents, le dégel du point d'indice, la réduction des inégalités de rémunération entre versants de la fonction publique, entre catégories, entre F/H...

Mobilité, agilité, et plan de départs volontaires ...

Pour accompagner le plan de transformation publique, et accompagner les reconversions, le 1er ministre préconise la mobilité au sein des trois versants de la fonction publique et entre versants, l'accompagnement de départs vers le privé. Le ministre de l'Action et des comptes publics s'est montré plus explicite le 1er février lors de la conférence de presse qui a suivi le 1er comité interministériel de la transformation publique en annonçant « un plan de départs volontaires » pour ceux qui ne s'adaptent pas !

Pour Solidaires, la mobilité doit s'entendre comme une mobilité choisie par l'agent, pour un parcours professionnel qui réponde à ses aspirations.



LA TRANSITION NUMÉRIQUE COMME UNIQUE VADEMECUM

Simplification, dématérialisation, voilà les maîtres mots de la nouvelle relation à l'utilisateur.

Point n'est besoin de maillage territorial et de service public de proximité. A la sécurité sociale, l'application «Ameli» remplace les CPAM, les bureaux de Poste disparaissent tandis que la digitalisation se généralise, à la DG-FIP-présentée comme modèle !- la dématérialisation fait rage alors que les trésoreries sont liquidées, etc.

De manière générale, l'accès à un contact humain au travers d'un service public de proximité est en récession.

Le gouvernement Macron veut aller jusqu'à l'extrême de cette logique mortifère en programmant 100% de démarches en ligne pour la totalité des services publics d'ici 2022. L'utilisateur est renvoyé à son écran d'ordinateur ou son mobile et est sommé de se débrouiller avec les démarches en ligne. Quant à ceux qui n'ont pas d'ordi ou ne maîtrisent pas l'outil...

Pour Solidaires, l'outil numérique ne doit pas servir de prétexte pour aboutir à l'e-administration sans relation humaine.

Cette évolution est un danger même pour la cohésion sociale et ruine la relation à l'utilisateur et la confiance dans le service public.



Souplesse de gestion contre dialogue social

Le dialogue social n'est pas la première préoccupation du gouvernement, loin s'en faut.

Sont dénoncées, dans le discours gouvernemental, les 22000 instances de dialogue social (qui couvrent la fonction publique et ses trois versants Etat-Territorial- Hospitalier - et un champ de 5,5 millions de fonctionnaires). Et de souligner que des décisions peuvent prendre « des mois et des mois ». Les décisions arbitraires sont certes plus rapides à prendre – avec comme coût pour les agents une inégalité de traitement grandissante, autre occasion de remettre en cause le statut. Foin du principe statutaire d'égalité de traitement des agents!

Quel va être le devenir des Commission Administrative Paritaire (CAP) ?

Le ministre envisage de les réduire au seul rôle de recours, sur la base d'une saisine par un agent mécontent de son sort, par exemple dans le cadre d'une mutation, l'ensemble du mouvement de mutation n'étant plus examiné par la CAP.

Mais il serait alors impossible de déterminer si un agent a été traité inégalement par rapport aux autres !

Au final, l'idée est bel et bien de basculer vers une Fonction Publique totalement décentralisée dans sa gestion.

Et celui des CHS-CT, des CTL, lieux de dialogue social essentiels pour l'organisation des services, les conditions de travail ?

Le ministre envisage leur fusion de la même manière que cela été réalisé au travers de la fusion des IRP de la loi Travail 2.

Il en sera fini alors du cadre du CHS-CT, mis en place il y a trente ans dans la fonction publique et dont les attributions ont été éteintes, ce champ de compétence incluant les conditions de travail et les risques psycho-sociaux. C'est un retour en arrière formidable du dialogue social.

Le discours de la méthode, la méthode Dussopt ?

Lors de la rencontre bilatérale du 12 février dernier, le secrétaire d'Etat n'a pas souhaité s'intéresser au fond des questions soulevées par les annonces du Premier Ministre de début février. La méthode, rien que la méthode.

Posture impossible pour Solidaires tant les attaques contre la fonction publique, les services publics et la société que le gouvernement entend construire au mépris de toute notion de cohésion sociale sont violentes.

Premier mystère pour Solidaires : comment déconnecter totalement les 4 chantiers annoncés des résultats du programme Action Publique 2022 et notamment de la question de l'avenir des missions (sauf à se dire que les résultats sont déjà connus et que le forum, le comité, les ateliers etc ne sont qu'un joli habillage de communication) ? Pour Olivier Dussopt, le chantier concernant la gestion des personnels est totalement indépendant et aurait été mené même sans Action Publique 2022.

Certes, cependant, les décisions qui seront prises ne seront pas neutres en pour la gestion des personnels. Il y aura forcément un lien important entre missions supprimées et plan de départs volontaires.

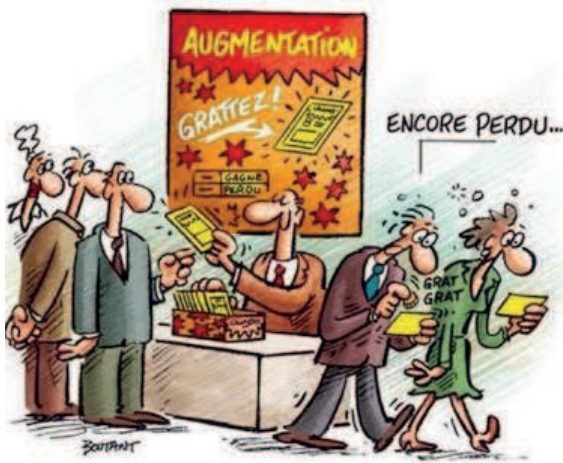
Concernant le calendrier, il sera rapide : les 4 chantiers vont être lancés d'ici avril. Les chantiers dialogue social et accès à la fonction publique par contrats (en décodé, chemin vers la fin du statut de la fonction publique) feront l'objet d'un premier point d'étape avant l'été pour acter les accords ou les désaccords (il y a fort à parier que cela sera plus des désaccords si ce n'est un désaccord total !). Les deux autres chantiers feront eux l'objet de premières discussions plus longues jusqu'à l'automne.

Pour Solidaires, la fonction publique et les services publics sont une richesse pour notre pays.

Solidaires se bat pour le renforcement des services publics, outil de cohésion social et de redistribution des richesses. Il faut répondre aux besoins nouveaux en matière de petite enfance, perte d'autonomie, transition écologique....

Solidaires se bat pour une fonction publique forte et indépendante des intérêts particuliers, garante l'intérêt général et de l'égalité de traitement des usagers. Solidaires est porteuse d'un projet de transformation sociale fondé sur les solidarités et la justice sociale. Les services publics et la fonction publique sont au cœur de ce projet.

TOU.T.E.S EN GREVE ET DANS LES MANIFESTATIONS LE 22 MARS



22 mars

finances
Solidaires

Faites, Fête la Grève

Investissez dans l'avenir !

26 septembre 2017

Le Premier ministre adresse une lettre sans ambages aux ministres :

Le Comité Action Publique 2022 (CAP 2022) « s'interrogera sur l'opportunité du maintien et le niveau de portage le plus pertinent de chaque politique publique. Cela pourra notamment le conduire à proposer des transferts entre les différents niveaux de collectivités publiques, des transferts au secteur privé, voire des abandons de missions ».

Un CAP déjà donné par la composition même dudit comité :

« Composé de personnalités qualifiées françaises ou étrangères, de chefs d'entreprises, de parlementaires, d'élus locaux et de hauts fonctionnaires », il comprend des énarques, des hauts fonctionnaires -dont beaucoup ont pantouflé dans le privé-, d'anciens membres de la commission Attali ou « commission pour la libération de la croissance française¹ » constituée en 2008 par Nicolas Sarkozy, plusieurs membres de l'Institut Montaigne (institut bien connu pour ses positions ultra-libérales) ou encore des dirigeants de grandes entreprises dont il n'est pas difficile de prévoir qu'ils démontreront un zèle tout particulier à démanteler notre service public.

¹. Commission dont E. Macron fut coordonnateur et rédacteur du rapport.

Le 22 mars 2018 devrait rester tout autant inscrit dans l'histoire que son prédécesseur il y a 50 ans... A condition que les fonctionnaires et agents publics, citoyen-ne-s et administré-e-s, sachent déclencher un mouvement à hauteur des enjeux du service et de la Fonction publics.

1^{er} février 2018

Le même Édouard Philippe, accompagné du ministre d'on ne sait plus quelle action et comptes publics, Gérald Darmanin, annonce une prétendue « modernisation de la fonction publique » au travers de modifications profondes de la gestion des personnels. Cette déclaration a précédé le rapport du Comité CAP 2022 sur les missions et ses annonces en matière d'organisations et de ce qui sera encore considéré service public ou pas et, avant le résultat des réflexions menées actuellement au sein des ministères pour déterminer quelles missions seront gardées quelles missions seront « jetées »...

Ce qui est programmé :

- **développement de la contractualisation** : les contractuels de droit public représentent déjà un fonctionnaire sur cinq -sur les 5,5 millions d'emplois publics- ; il s'agit de fragiliser les nouveaux recrutements et de purger petite à petit le statut de fonctionnaire, garantie de neutralité pour les administré-e-s et dernier rempart d'un « clientélisme » déjà déploré dans le versant territorial ;
- « **plan de départs volontaires** » pour atteindre les 120.000 suppressions d'emplois déjà annoncés dans la loi de Finances: Quel sera la réelle « volonté » d'un agent-e- quand son service sera démantelé, que les possibilités d'affectation dans un service public s'éloigneront ? D'autant que ceux-ci se seront réduits et, pour ce qu'il en restera, se verront concentrés, virtualisés, numérisés ?
- **Commissions Administratives Paritaires réduites** au seul rôle de recours, sur la base d'une saisine par un agent mécontent de son sort, sans examen de la totalité des droits de l'ensemble des agent-e-s, par exemple dans le cas d'un mouvement de mutations ;
- **Comités Techniques et CHS-CT fusionnés**, et donc, là encore, remise en cause du droit des agents à être défendus.
- **le recours accru à la prime au mérite individuel (RIFSEEP)** en lieu et place des augmentations collectives de revenus. Quand la logique de la déréglementation s'impose partout, où sera la différence entre secteur public et secteur privé pour les agent-e-s et les administré-e-s que nous sommes également et qui seront réduit-e-s à être des client-e-s ? Sans oublier que les primes ne sont toujours pas prises en compte dans le calcul des pensions de retraite.

Pour demain quelles organisations, quels moyens pour les services publics et quelles conditions d'accueil et de prise en compte des attentes des citoyen-ne-s et administré-e-s ? Il est vrai que le sujet risque de se réduire à la portion congrue à coups de « transferts au secteur privé, voire des abandons de missions »...

Pour le gouvernement, le sort en serait jeté ; en quelques mots : Service public et Fonction publique sont condamnés. Au même titre que le rapport Spinetta pour ce qu'il reste de service public du Rail et la remise en cause des statuts de la SNCF et des cheminots. Il faut toujours réduire les entraves à la liberté de l'entreprise.

Son credo : Vive la « liberté de l'entreprise » dont les bénéficiaires « ruisselleraient » par miracle sur les salarié-e-s, et haro sur le statut des fonctionnaires bien plus « privilégiés » que les actionnaires rentiers. Tout ça pour tenter de détourner l'attention de nos concitoyen-ne-s et administré-e-s du véritable enjeu lié étroitement à celui du statut de la Fonction Publique, c'est à dire celui du service public et des services publics, seul patrimoine de celles et ceux qui n'en ont pas.

A Bercy, réduire les entraves de l'entreprise, c'est un leitmotiv de plus en plus prégnant, quitte à délégitimer le rôle de ses administrations au service du plus grand nombre, au service de l'intérêt général. Les agent-e-s doivent apprendre à adapter leurs missions pour répondre à l'intérêt de l'entreprise. Qu'est-ce que cette adaptation signifie concrètement pour chacun-e d'entre nous, agent-e d'une administration de Bercy mais également administré-e ?

A la DGFiP, le contribuable ou redevable que nous sommes est confronté à de moins en moins d'accueil physique de proximité, à la dématérialisation à tout crin de la déclaration en ligne obligatoire, au paiement de l'impôt et autres démarches par internet.

Pendant que, de leurs côtés, les évadés fiscaux restent à l'abri sous les cocotiers de leurs beaux paradis. Et que les collectivités territoriales et administré-e-s que nous sommes également sont abandonné-e-s très largement aux intérêts financiers privés, avec un contrôle de plus en plus virtuel de la DGFiP.

A la DGCCRF, alors que le scandale sanitaire LACTALIS, défraie la chronique, à nous les consommatrices et consommateurs de nous assurer de la validité des travaux, de la véracité des informations données sur les produits, du respect des réglementations en vigueur, de la qualité des biens consommés.

A la DGDDI, l'allègement des procédures, la dématérialisation des contrôles, nous laissent désarmé-e-s face aux conséquences de la mondialisation économique et de l'accroissement du commerce international, de l'expansion des flux financiers informels et transports de marchandises frauduleuses ou contrefaites, à la circulation illégale d'armes et autres trafics.

L'INSEE laisse le champ libre à des officines privées et autres instituts de sondages guère dénués d'arrière-pensées financières et d'intérêts particuliers.

Avec la disparition du ministère de l'**Industrie**, si la « simplification des normes », la « liberté d'entreprendre » et le « droit à l'erreur »... répondent aux vœux du Medef, ils ne font pas l'intérêt général ! Ils n'assurent pas notre sécurité face aux dangers industriels et environnementaux !

Au cœur de Bercy, **l'administration centrale**, ses missions supports nécessaires aux directions à réseaux, sa direction de prévision macro-économique, celle de l'élaboration du Budget de l'Etat, ses services de lutte contre la délinquance économique, fiscale et financière... sont tout aussi indispensables aux agent-e-s citoyen-ne-s et administré-e-s que nous sommes.

Ce sont toutes ces missions qui sont aujourd'hui directement menacées par un gouvernement qui fait, dans la continuité de ses prédécesseurs mais en décidant de franchir le Rubicon de l'annonce d'un plan global de casse du service public et de la Fonction publique, le choix d'une dérégulation « portes ouvertes » pour les intérêts financiers dont bénéficieront les grandes entreprises et leurs actionnaires.

Moins de contrôle pour l'entreprise, c'est plus de coûts-coups pour les consommateurs et consommatrices, client-e-s que nous sommes condamné-e-s à devenir quand nous n'avons pas déjà cessé d'être des administré-e-s et usagers des services publics.

C'est également plus d'inégalités dont nous ne manquerons pas de souffrir d'autant que, fonctionnaires, nous sommes déjà la cible des restrictions budgétaires. Cryogénisation du point d'indice, gel des grilles indiciaires, augmentation de la CSG (tout juste compensée), report des mesures PPCR, augmentation de la cotisation salariale pour pension civile, rétablissement du jour de carence sans compensation en sont les témoins et à Bercy la suppression du plan ministériel de qualification, l'absence de moyens supplémentaires pour l'action sociale. Il est désormais commun, depuis quelques années, de voir au 1^{er} janvier notre salaire net baisser

Comme la plupart des habitant-e-s de ce pays, ce que nous ne paierons plus par l'impôt et dont nous ne bénéficierons plus par les services publics, nous le paierons à des prestataires privés (accès à l'eau, ordures ménagères...) et en bénéficiaires à leurs actionnaires.

Ce ne sera pas moins cher, ce sera même assurément plus cher. Il suffit de constater la concentration de plus en plus grande de la richesse. Ce sera surtout bien plus injuste que l'impôt même perfectible, un impôt que nous revendiquons fortement progressif fruit d'un processus démocratique et citoyen, alors que le capital désigne les actionnaires membres des conseils d'administration des grands groupes financiers et industriels...

Parce que le service public est notre seul capital, parce qu'il est notre patrimoine commun, parce qu'il rapporte à toutes et tous dès lors que, collectivement, nous agissons pour qu'il ait les moyens de son ambition, celle de l'intérêt général garanti par le statut de la Fonction publique, parce qu'il est l'antithèse d'une société inégalitaire où chacun-e est abandonné-e aux aléas de la vie, fonctionnaires administré-e-s, fonctionnaires à Bercy,

Investissons dans notre avenir !

Faisons grève le 22 Mars





Les Lilas le 23 février 2018

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Les organisations CFTC, CGC, CGT, FAFP, FO, FSU et Solidaires constatent que les plus de 5 millions d'agent-es de la Fonction publique, après le report des mesures PPCR et contrairement à ce qu'avait promis Emmanuel Macron lors de la campagne présidentielle, continuent de voir leur pouvoir d'achat baisser suite aux mesures prises par le gouvernement en octobre dernier : gel de la valeur du point d'indice, rétablissement de la journée de carence, augmentation de la CSG avec une simple compensation auxquelles s'ajoutent les retenues pour pension.

C'est pourquoi elles réitèrent leur demande d'ouverture rapide de négociations pour pouvoir discuter d'une augmentation réelle et significative des salaires de toutes et tous les agents de la Fonction publique, permettant une réelle reconnaissance de leur engagement professionnel quotidien qui contribue à la qualité des services publics, au développement du pays comme à la cohésion de la société.

Par ailleurs, nos organisations jugent que la nature des discussions engagées par le gouvernement - d'une manière qui suscite de notre part les plus vives réserves - sur le recours accru aux contractuel-les, les éléments de rémunération dont celui du mérite, une réduction des instances de dialogue social, un plan de départs « volontaires » particulièrement inquiétant... engageant de profondes remises en cause des missions publiques, une dégradation des conditions de travail des agent-es et constituent une réelle menace contre le statut général des fonctionnaires.

Par le présent courrier, les organisations CFTC, CGC, CGT, FAFP, FO, FSU et Solidaires déposent ensemble un préavis de grève pour la journée du 22 mars 2018 pour l'ensemble des agent-es des 3 versants de la Fonction publique.

Monsieur Gérald Darmanin
Ministre de l'Action et des comptes publics
139 rue de Bercy
75572 Paris cedex 12

Monsieur Olivier Dussopt
Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Action et des comptes publics
139 rue de Bercy
75572 Paris cedex 12

.../...

Conformément à la réglementation, les organisations CFTC, CGC, CGT, FAFP, FO, FSU et Solidaires sollicitent de votre part une audience pour évoquer notamment les points suivants :

- La nécessité d'une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat ;
- La nécessité de créer des emplois statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin, nécessité qui s'oppose à de nouvelles suppressions ;
- Un nouveau plan de titularisation des contractuel-les et de nouvelles mesures pour combattre la précarité ;
- Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;
- L'abrogation du jour de carence ;
- La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers ;
- La question de la préservation du statut général des fonctionnaires, et des statuts particuliers, qui permettent déjà de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire et qui garantissent l'égalité entre les usager-es.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat, en l'expression de nos salutations respectueuses.



Denis Lefebvre
Président de la CFTC-FAE



Nathalie Makarski
Présidente de la Fédération
des Fonctions Publiques
CFE-CGC



Jean-Marc Canon
Secrétaire Général de
l'UGFF-CGT



Bruno Collignon
Président de la FA-FP



Christian Grolier
Secrétaire Général de
l'UIAFP-FO



Bernadette Groison
Secrétaire Générale
de la FSU



Denis Turbet-Delof
Délégué National de
Solidaires Fonction Publique